

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Session criminelle spécialisée : aucune affaire jugée au final

G.R.M  
Libreville/Gabon

Le scénario prévu pour l'ultime audience de la session spécialisée de la Cour criminelle s'est confirmé. Hier, l'affaire concernant Renaud Allogho Akoue n'a donc pas eu lieu, du fait de ses conseils qui continuent de respecter l'appel au boycott lancé par l'Ordre des avocats. En prison depuis près de 3 ans, l'ex-directeur général de la Caisse

nationale d'assurance-maladie et de garantie sociale (Cnamgs) va devoir encore attendre derrière les barreaux pour connaître son sort. Comme Christian Patrichi Tanasa Mbadinga (ancien administrateur directeur général de la compagnie nationale des hydrocarbures) et Ike Oswald Ngouoni Aila Oyouomi (ancien Porte-parole de la présidence de la République) dont les procès ont aussi été renvoyés sine die. Les audiences de ces trois responsables d'entités publiques pour-



Photo : F. M. MOMBO/L'Union

Les prévenus devront attendre la 2e session criminelle spécialisée de l'année judiciaire en cours.

## Lambaréné : il fait un atterrissage mystique à Tout-Reste-Petit-Village

Paterne N'DOUNDA  
Libramaré/Gabon

LES habitants de Tout-Reste-Petit-Village, une bourgade située à 7 km de Lambaréné sur la route de Fougamou dans le 2e arrondissement de la commune, ont vécu une scène pour le moins ubuesque. En effet, le 18 mars dernier, un homme d'environ 60 ans dont ils ignorent tout de l'existence, a "atterri" comme par enchantement dans la petite localité. Au point que d'aucuns pensent qu'il s'agirait d'un voyage mystique qui se serait mal terminé. Daniel Malouana Koumba, le chef de "Tout-Reste-Petit-Village", grand bwitiste de son état, reconnaît avoir entendu, non loin de chez lui, des cris dans la nuit précédente. Sauf que l'auxiliaire d'administration n'a pas daigné mettre le nez dehors pour savoir ce qu'il en est. C'est à son réveil autour de 6 heures, qu'il constate la présence d'un homme allongé en bordure de route devant sa demeure. De loin, l'individu semble décédé. Mais une fois proche de lui, on finit par se rendre compte qu'il est bien vivant. Ce n'est qu'après avoir mangé que l'inconnu a

retrouvé l'usage de la parole. Aussi, a-t-il d'emblée demandé aux badauds qui l'entouraient ce qu'il faisait là où il se trouvait. Tout en leur révélant que bien qu'étant natif de Moanda dans le Haut-Ogooué, il résiderait actuellement à Libreville. D'où la question qui taraudait tous les esprits : comment a-t-il procédé pour se retrouver dans la petite localité de la province du Moyen-Ogooué ? À en croire le chef de village qui dit avoir consulté les esprits, l'homme parti de Libreville par le truchement d'un voyage astral, aurait été confronté à des difficultés "mécaniques" à l'origine de son "atterrissage forcé" à Tout-Reste-Petit-Village. Aussi, l'auxiliaire de commandement a-t-il procédé à un rituel empêchant la pluie de tomber. De peur que la situation du voyageur ne se complique davantage. Informé de la situation, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné, Félix Nkoundi Minko, s'est rendu sur les lieux. Une enquête a été ouverte pour faire toute la lumière sur cette affaire étrange.

raient finalement se tenir entre mai et juin 2022, période envisagée pour la deuxième session criminelle spécialisée de l'année judiciaire 2021-2022. Sauf que rien ne dit qu'elles seront prioritairement inscrites au rôle. Renaud Allogho Akoue s'est présenté dans la salle d'audience

tout vêtu de blanc. Une couleur qui symbolise la pureté, la virginité, l'innocence, la paix et la sagesse. Mais l'absence de ses conseils ne lui a plus donné l'occasion d'exprimer toutes ces vertus, en raison des dispositions de l'article 239 du Code pénal qui nécessite une clarification de la

part de l'Inspection de la justice et de la Chancellerie. À noter qu'il n'y a pas que les assises de la session criminelle spécialisée de Libreville qui ont été paralysées par le boycott des avocats. Ce mouvement a aussi empêché l'entame des débats à Oyem.

## Trafic d'ivoire : trois trafiquants interpellés

SCOM  
Libreville/Gabon

TROIS trafiquants présumés d'ivoire ont été arrêtés le 26 mars dernier par les unités de Police judiciaire (PJ) appuyés par les éléments de la direction de lutte contre le braconnage. Il s'agit de deux Gabonaises identifiées comme D.M. et N.M.M., et d'un Camerounais, M.T.E. Le 26 mars dernier, peu de temps avant leur arrestation, le trio de trafiquants était sur le point de conclure la vente de deux pointes d'ivoire contenues dans un sac. L'endroit choisi est un hôtel de la capitale gabonaise. Mais ce qu'ils ignorent, c'est que les Officiers de police judiciaire (OPJ) et les agents de la direction de lutte contre le braconnage



Photo : DR

Les pointes d'ivoire saisies lors de l'arrestation des trafiquants.

– aidés par les membres de l'ONG Conservation Justice – étaient déjà mis au parfum de leurs intentions. Aussi M.T.E., D.M. et N.M.M. ont-ils été interpellés avant la conclusion de leur business. Puis conduits au poste de police pour être entendus. Les trois mises en

cause se trouvent actuellement en garde à vue, en attendant la fin de la procédure à la faveur de laquelle ils vont être déferés devant le parquet spécial. Ils encourent jusqu'à dix ans de prison, conformément aux dispositions de l'article 338 du Code pénal gabonais.